

COMMUNE DE DIESEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 OCTOBRE 2021

Le conseil municipal de la commune de Diesen, dûment convoqué le 16 septembre 2021 par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. WALKOWIAK Gabriel, Maire.

Etaient présents : WALKOWIAK Gabriel, VINGTANS René, KAPFER Katia, RESLINGER Pierre, ROLSHAUSEN Corinne, JAGER Jean-Paul, KANNENGIESSER Gilles, WIRTZLER Donatela, KONIECZNY Virginie, LAZZARO Aline,.

Absents représentés : HUWER Laurent par VINGTANS René, KARDACH Marie Annick par WALKOWIAK Gabriel, COURS Olivier par RESLINGER Pierre, MULLER Karine par LAZZARO Aline.

Absent excusé : SKICA Christian

Absents non excusés : ---

Mme LAZZARO Aline est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

0. Informations.

1. Approbation du PV de la séance du 21 septembre 2021 et signatures.
2. Elections du 4^{ème} adjoint
3. Constitutions des commissions communales
4. Demande DETR : réalisation cheminée bloc logements
5. Subventions aux associations
6. Revalorisation des charges « bloc logements » suite à augmentation du tarif gaz
7. Approbation du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Eaux pluviales en date du 7 septembre 2021
8. Autorisation de passer commandes et solliciter les subventions dans le cadre du projet Fus@é

0. Informations.

M. le Maire informe les élus :

- Les disponibilités financières de la commune, sont communiquées à la date de la réunion.
- Démission M. Skica
- Ligne 63000 volts : 24.730 €
- Convention GRDF
- Sondage passage zone 30 « cité enfants du charbon »
- Cérémonie 11 novembre
- Plantation arbre symbolique 18/11 dans zone humide avec enfants de l'école
- St Nicolas à l'école
- Goûter des anciens (à la place du repas) le 05/12 avec remise colis de Noël

1. Approbation du PV de la séance du 21 septembre 2021 et signatures

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Votants : 10 (4 procurations) Pour : 14 Contre : - Abstention : -

2. Election du 4^{ème} adjoint

DÉPARTEMENT

MOSELLE

ARRONDISSEMENT

Forbach-Boulay/Moselle

COMMUNE :

DIESEN

Toutes communes

Élection d'un adjoint
au scrutin uninominal

Effectif légal du conseil municipal

15

Nombre de conseillers en exercice

15

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION D'UN ADJOINT

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six du mois d'octobre à dix-huit heures

Zéro minute, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de DIESEN

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

WALKOWIAK Gabriel	JAGER Jean Paul
VINGTANS René	KANNENGIESSER Gilles
KAPFER Katia	WIRTZLER Donatela
RESLINGER Pierre	KONIECZNY Virginie
ROLSHAUSEN Corinne	LAZZARO Aline

Absents excusés : HUWER Laurent (proc à VINGTANS René), KARDACH Marie Annick (proc à WALKOWIAK Gabriel), MULLER Karine (proc à LAZZARO Aline), SKICA Christian, COURS Olivier (proc à RESLINGER Pierre)

Règles applicables

M. WALKOWIAK, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), a ouvert la séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint. Il a rappelé que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est

élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-4, L.2122-7, L.2122-7-1 et L.2122-7-2 du CGCT).

Mme LAZZARO Aline a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme KONIECZNY Virginie et M. KANNENGISSER Gilles

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
.....	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	14
.....	
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
.....	
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
.....	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	13
.....	
f. Majorité absolue	7
.....	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROLSHAUSEN Corinne	13	TREIZE

Proclamation de l'élection de l'adjoint

Mme ROLSHAUSEN Corinne a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

3. Constitutions des commissions communales

FINANCES-SECURITE	VINGTANS René	ROLSHAUSEN Corinne KANNENGIESSER Gilles JAGER Jean-Paul HUWER Laurent SKICA Christian
BUDGET AFFAIRES JURIDIQUES URBANISME TECHNOLOGIES NOUVELLE : FIBRE, ... SECURITE, GENDARMERIE, POLICE INTERCOMM, ... RUISSEAU DIESENBACH - HEIDE ENQUETES PUBLIQUES		
TRAVAUX- PATRIMOINE COMMUNAL	RESLINGER Pierre	COURS Olivier HUWER Laurent KANNENGIESSER Gilles ROLSHAUSEN Corinne MULLER Karine KAPFER Katia VINGTANS René KARDACH Marie-Annick LAZZARO Aline
PROGRAMMATION DES TRAVAUX VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS FORÊT/CHASSE CIMETIERE ENVIRONNEMENT ET ESPACES VERTS BÂTIMENTS COMMUNAUX MAINTENANCE ET CONTRÔLES GESTION PERSONNEL TECHNIQUE		
COMMUNICATION- SOCIAL	ROLSHAUSEN Corinne	KAPFER KATIA COURS Olivier KARDACH Marie Annick JAGER Jean-Paul WIRTZLER Donatella KONIECZNY Virginie LAZZARO Aline
COMMUNICATION/SITE GESTION DES LOGEMENTS COMMUNAUX GESTION FOYER COMMUNAL ACTIONS SOCIALES (CANICULES, PERS' AGEES, ...) FÊTES RELATIONS ENTREPRISES, ASSOCIATIONS, ...		
SCOLAIRE-PERISCOLAIRE-CADRE DE VIE	KAPFER Katia	KARDACH Marie Annick JAGER Jean-Paul KONIECZNY Virginie ROLSHAUSEN Corinne MULLER Karine
AFFAIRES SCOLAIRES PÉRISCOLAIRE CMJ CÉRÉMONIES FLEURISSEMENT/AMENAGEMENT PERSONNEL COMMUNAL		

Votants : 10 (4 procurations) Pour : 14 Contre : - Abstention : -

4. Demande DETR : réalisation cheminée bloc logements

M. le Maire expose à l'assemblée le souci rencontré au bloc logement et explique qu'il faille créer une nouvelle cheminée. Il propose au conseil de demander une subvention au titre de la DETR (dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Un devis a été demandé à la société Le Petit Chauffagiste. Celui-ci s'élève à 3.330 € Ht soit 3.996 € ttc .

Après discussion et échange, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- **de retenir** l'offre de la Sté le Petit Chauffagiste pour un montant Ht de 3.330 €.
- **charge** M. le Maire de déposer la demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture de Forbach,
- **d'inscrire** cette opération au budget principal
- **de financer** le solde des travaux sur fonds propres de la commune

Votants : 10 (4 procurations) Pour : 14 Contre : - Abstention : -

5. Subventions 2021 accordées aux associations

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des demandes de subventions formulées pour 2021,

VOTE à l'unanimité les subventions suivantes :

- **600€** au profit du Tennis Club de DIESEN dont le Président est M. D'ANDREA Loan,
- **150€** au profit des Anciens Combattants DIESEN dont le Président est M. PROVOST Sylvain,
- **230€** au profit de la Chorale paroissiale St Joseph de DIESEN dont la Présidente est Mme LAURENT Raymonde
- **300€** au profit du Foyer Culturel de DIESEN dont le Président est M. JAGER Jean-Paul
- **300€** au profit des ANCIENS DE DIESEN-FOOT LOISIR dont le Président est M. DOUL Raymond,
- **350€** au profit de l'AGE D'OR Club des Séniors dont la Présidente est Mme RESLINGER Arlette,
- **300€** au profit de l'Association « les CHAMPIONS » Ecole Rouget de L'Isle (section Sportive)
- **50€** au Secours Populaire Français de Metz, 12 rue aux Ossons BP 80385, 57007 METZ CEDEX 1

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de 2021.

Décision prise à l'unanimité.

Votants : 10 (4 procurations) Pour : 14 Contre : - Abstention : -

6. Revalorisation des charges du « Bloc logements » suite à augmentation du tarif gaz

Le Maire fait part à l'assemblée de son souhait d'augmenter les charges locatives au bloc du groupe scolaire pour les 5 logements suite à l'augmentation du tarif du gaz afin de ne pas avoir besoin de procéder à une trop grande régularisation pour les locataires en fin de saison 2021/2022,

le Conseil, à l'unanimité, décide :

- **D'augmenter** les participations mensuelles pour la saison 2021/2022, compte tenu de l'augmentation du tarif du gaz, soit :
 - 290,00€ pour chacun des grands logements,
 - 243,00€ pour le moyen logement,
 - 149,00€ pour chacun des petits logements.

Ces participations seront exigées sur 10 mois, soit du 1er octobre 2021 au 31 juillet 2022 (avec une régularisation sur le loyer de décembre pour les mois d'octobre et novembre). Un bilan intermédiaire sera dressé en février 2022.

Votants : 10 (4 procurations) Pour : 14 Contre : - Abstention : -

7. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Eaux pluviales en date du 07 septembre 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses parties législative et réglementaire, et notamment les articles L.5211-25-1, L. 5211-17, L. 5216-5 II et III, ainsi que L 2333-78;

Vu le Code Général des Impôts notamment son article 1609 nonies C;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°12 du 31/07/2020, relative à l'institution et la désignation des membres de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°3 du 15/06/2021, relative à la révision libre des attributions de compensation,

Vu le rapport définitif de la CLECT ci-annexé,

Considérant que, conformément à la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges s'est réunie le 23 juin 2015 et le 8 septembre 2015,

Considérant que le rapport, qui a pour objet de présenter une méthodologie de calcul des charges pluviales transférées à la Communauté d'Agglomération et de définir leurs montants supportés par les communes membres, a été adopté à la majorité (1 abstention – 30 voix pour) par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.C.T), le 7 septembre 2021 ;

Considérant que les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale ;

Le conseil municipal accepte des membres présents et représentés le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées pour la compétence eau pluviale.

Votants : 10 (4 procurations) Pour : 14 Contre : - Abstention : -

8. Autorisation de passer commandes et solliciter les subventions dans le cadre du projet Fus@é

Le maire de la commune de DIESEN, expose au conseil municipal le point ci-après portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@é initié par le département de la Moselle et leur subventionnement.

Pour mémoire, notre commune a adhéré par décision du 17 décembre 2020 au groupement de commande Fus@é «Faciliter les USages @-éducatifs» qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labélisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Ceci étant exposé, je propose au conseil Municipal :

- De m'autoriser à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour notre école (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é,
- De m'autoriser à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré,

Adopte ce point :

Votants : 10 (4 procurations) Pour : 14 Contre : - Abstention : -

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire, clôture la séance à 19h00.

Le Maire,

G. WALKOWIAK